



# MAIRIE de PONT-SAINT-ESPRIT

DIRECTION DES MOYENS GENERAUX  
SERVICES FINANCIERS

*Pont St Esprit,  
Le 4 décembre 2007*

N<sup>o</sup>réf : YL/FF/L319.07  
Affaire suivie par Yves LEMOINE  
Tel : 04.66.90.45.28

Monsieur le Maire

à

Monsieur le Président  
Chambre Régionale des Comptes de  
Languedoc Roussillon  
500, avenue des Etats-du-Languedoc  
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

A l'attention de Monsieur le Mercier

OBJET : Rapport d'observations provisoires

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint les réponses de la Commune de Pont Saint Esprit au rapport d'observations définitives n°076/209.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Monsieur le Maire,

## I PRESENTATION DE LA COMMUNE

Au confluent de l'Ardèche et du Rhône, la commune de Pont-Saint-Esprit est située au carrefour de quatre départements (Gard, Vaucluse, Drôme, Ardèche) et de trois régions (Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes).

Lors du recensement de 1999, la commune comptait 9 523 habitants. Le prochain recensement de l'INSEE ne sera officialisé qu'en 2009.

Néanmoins, afin d'estimer le nombre actuel et réel d'habitants, la Mairie s'est basée sur l'évolution des compteurs d'eau, représentative du nombre de foyers ; ces derniers sont passés de 3 972 en 1999 à 4 517 en 2006.

A ce jour, le nombre d'habitants sur Pont-Saint-Esprit est ainsi très proche de 10 000, voire de 10 500.

D'autant plus que depuis 2006, le nombre de permis de construire déposés reste toujours aussi important (cf infra), confirmant le pouvoir d'attraction de la ville (tableau ci-dessous).

<b>Année</b>	<b>Nbre de permis de construire</b>
2001	69
2002	64
2003	117
2004	68
2005	96
2006	159

La Mairie mise sur cette attractivité pour relancer son économie car elle ne bénéficie pas de retombées financières de la part des grandes entreprises nucléaires et électriques des communes voisines, qualifiées de « riches ».

Aujourd'hui, le taux des chômeurs spiripontains atteint environ 13,7 %, chiffre largement supérieur à la moyenne nationale ; les principaux employeurs restant la Mairie et l'Hôpital Public Local.

Toutefois, la Mairie de Pont-Saint-Esprit souhaite s'appuyer sur sa position géographique privilégiée, à 9 km de l'échangeur autoroutier de Bollène (A7/A9), et sur une politique dynamique pour gagner le pari du développement socio-économique autour des dispositifs suivants :

- ✓ partie prenante dans la création, en décembre 2002, de la Communauté de Communes « Rhône Cèze Languedoc » dont l'objectif est de favoriser le développement économique des dix communes qui la composent ;
- ✓ à l'origine de la création du nouveau parc d'activités « Porte Sud II » qui devra faire face à la concurrence de la zone commerciale de Bollène ;

✓ le pôle de compétitivité « TRIMATEC », récemment créé (cf. décret n°2006-1054 du 25 août 2006), a pour objectif de valoriser les technologies, les procédés et savoir-faire issus du nucléaire à des fins d'application industrielle. Le développement de ce pôle de compétitivité permettrait de corriger la situation particulière de la commune, située à seulement 20 km des centres nucléaires de Marcoule et du Tricastin, mais dont les entreprises sous-traitantes sont implantées principalement dans d'autres communes telles que Pierrelatte, Bollène ou Bagnols-sur-Cèze.

✓ une politique soutenue dans l'organisation de festivités, afin de rendre attractive la ville de Pont-Saint-Esprit et qui met en avant un cadre de vie agréable ainsi qu'un centre ville au patrimoine architectural et historique singulier.

Cette politique suppose des travaux de réaménagement, projetés par la municipalité, mais d'un coût important.

Toutefois, les effets concrets de ces choix politiques volontaristes ont permis de renforcer significativement l'attractivité de la ville.

Actuellement, la ville est en pleine expansion :

✓ 713 logements neufs ont été construits en 3 ans (entre 2004 et 2007) ;

✓ + 5,2 % d'évolution des bases foncières entre 2006 et 2007 ;

✓ + 17,83 % d'évolution des bases de la taxe professionnelle entre 2002 et 2007 avec + 6,92 % entre 2006 et 2007 ;

✓ 44 nouveaux commerces sont apparus depuis 2006, avec seulement 16 fermetures d'enseignes, dont les locaux ont néanmoins été repris ;

✓ 7 nouveaux projets d'ouvertures ;

✓ 9 commerces ouverts dans la nouvelle zone d'activités « Porte Sud II » qui totalisent plus de 60 emplois.

Les résultats de l'évolution économique de Pont-Saint-Esprit sont donc, à ce jour, très encourageants.

Il est à noter aussi que Pont-Saint-Esprit est chef lieu de Canton et que cela l'oblige à avoir des équipements surdimensionnés par rapport à la population officielle de la ville. Le canton compte plus de 15 000 habitants. Cela occasionne des surcoûts. Par exemple, nous avons le collège du Canton qui apporte un nombre d'enfants supplémentaires utilisant nos infrastructures sportives. Le département participe au coût de l'utilisation des équipements sportifs de la ville en nous allouant seulement un dixième du coût réel. Le reste est à la charge du contribuable spiripontain.

## II LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

### 2-1 Le budget

La commune a pris la mesure du problème de l'augmentation de l'encours de la dette. Depuis l'exercice 2005, les montants remboursés sont supérieurs aux montants empruntés.

En ce qui concerne les intérêts liés à la dette, la chambre constatera qu'en dépit de la progression de l'encours, ils restent maîtrisés, puisqu'ils sont en baisse entre 2001 et 2003 et stabilisés depuis lors. Ceci démontre, si besoin était, que la ville continue à être gérée, au plus fin des possibilités qui lui sont offertes. Notre politique de gestion active de la dette en est la preuve. Le récent protocole négocié et adopté avec nos partenaires bancaires en est la seconde illustration.

Si le stock de dette reste significatif, son poids est soutenable, justement en raison de la maîtrise des intérêts d'emprunt. Notre capacité de remboursement (annuité de la dette comparée à nos recettes réelles de fonctionnement) reste réelle et de ce fait, le jugement de la chambre qui évoque le « surendettement » de la ville, est pour le moins excessif. En effet, pour les citoyens qui liront le document définitif de la chambre, le surendettement est synonyme de non-capacité à remboursement ce qui n'est pas le cas de la collectivité. Le seuil, pour une famille, est de 33% ; nous sommes entre 15 et 18 % selon les années.

### 2-2 Le travail en régie

En ce qui concerne les travaux en régie, la chambre avance que « l'emprunt sert à financer, en partie, les dépenses de fonctionnement notamment les frais de personnel, ce qui est juridiquement irrégulier » ; ce qui laisserait tout d'abord entendre que nous percevrions le FCTVA sur les charges de personnel.

La commune de Pont Saint Esprit réfute cette allégation, par ailleurs non établie par les éléments contenus dans le rapport provisoire. Il est clair que la commune ne perçoit pas de FCTVA sur les frais de personnel. Elle ne le perçoit que sur la matière première comme prévu par la réglementation. A chaque déclaration, en joignant une copie du décompte des travaux en régie, la ville déduit la part des frais de personnel. Il serait d'ailleurs difficile de tromper la vigilance des services préfectoraux sur ce sujet.

Il en va de même pour le qualificatif de « juridiquement irrégulier ». La nomenclature comptable prévoit les travaux en régie lorsque « l'entreprise Mairie » réalise avec son personnel des travaux neufs. A aucun moment, il n'est précisé que le financement de ces travaux est interdit par l'emprunt. Lorsqu'une entreprise facture une prestation d'investissement à la commune, dans son prix sont inclus, à la fois le prix des fournitures et le coût en personnel. Nous pouvons emprunter à 100%, sans trahir la loi, et payer cette entreprise par cet emprunt. Il en est de même pour les travaux en régie et ce n'est pas juridiquement irrégulier.

Enfin, à aucun moment, la Chambre apporte la preuve que les travaux en régie affectent la sincérité du budget. Cette considération ne repose sur aucune démonstration préalable et ne semble être qu'un jugement de valeur. La sincérité des comptes signifie qu'ils reflètent fidèlement la santé économique et financière de la collectivité, compte tenu des éléments disponibles au moment de leur élaboration. De fait, la mobilisation extensive des travaux en régie paraît sans lien avec la notion de sincérité.

## 2-3 : Des ressources limitées

A juste titre, la Chambre souligne la faiblesse des recettes fiscales de la commune.

L'ensemble des actions volontaristes mises en place par la commune a pour objectif d'améliorer nos ressources fiscales. Actuellement, la commune est naturellement le premier employeur de la ville. Cela démontre la pression que subit la mairie par rapport au désarroi de la population qui ne trouve pas un emploi. Les élus de la ville sont conscients qu'il convient absolument d'inverser ce processus, mais qu'en l'absence d'amélioration de la conjoncture économique nationale, il reste de la responsabilité des élus locaux de trouver les solutions adaptées.

La mise en valeur la ville et de ses potentialités doit ainsi permettre d'accroître son attractivité et donc son essor économique.

C'est pourquoi, nous agissons sur deux axes :

- la qualité de vie au sein de la commune,
- le dynamisme économique.

Cette qualité de vie se traduit par une multitude de services peu onéreux à la personne notamment envers les enfants et les personnes âgées, par la mise en place de la vidéosurveillance (baisse de la petite délinquance de 20% depuis sa mise en place en janvier 2006) et par la maîtrise de l'urbanisation (pas de bâtiment trop haut). L'objectif est de donner envie de s'installer sur la commune aussi bien pour les actifs que pour les retraités de l'Europe entière. Les premiers effets sont une très forte augmentation des demandes de permis de construire.

Le dynamisme économique se traduit, entre autres, par l'arrivée du pôle de compétitivité « Trimatec », et par la volonté politique de créer des événements annuels reconnus afin que des sociétés privées spécialisées dans le tourisme puissent investir. La ville estime qu'il s'agit là du premier gisement d'emplois à mobiliser, ce qui explique le volontarisme des élus.

Certes, cette politique a un coût, et demande des efforts sur le plan budgétaire, mais la progression des bases fiscales est un phénomène avéré, robuste et pérenne. Dès cette année, bien que cela figure pas sur l'état fiscal prévisionnel 1259, nous allons avoir des rôles supplémentaires non négligeables, notamment sur les taxes sur les ménages. En effet les bases de la TEOM nous ont été notifiées deux fois avec le constat d'une forte augmentation. Nous avons pu adapter le taux. Par contre, les services fiscaux n'ont pas pu effectuer cette correction sur l'Etat 1259.

En ce qui concerne les taux d'imposition et la pression fiscale, il est clair que les valeurs locatives de la commune sont faibles. Elles sont même plus faibles que les villages du Canton. Par contre le produit payé par le spiripontain n'est pas plus important en comparaison de communes de même strate démographique de la Région et du département.

**Ci-dessous les éléments de comparaison issus d'un document de la Trésorerie générale sur la situation financière de la commune (Fiche n°3 sur la fiscalité – exercice 2005)**

**I – Les produits des impositions et de l'effort fiscal (produit)**

	Montant en € par hab. pour la catégorie démographique		
	Pour la Commune	Départementale	Régionale
Taxes sur les propriétés foncières bâties	188	233	237
Taxes sur les propriétés foncières non bâties	18	16	14
Taxe d'habitation	202	182	197
Taxe professionnelle ...dont au profit de la commune seule	132	171	183

**II – Les taux des impositions**

	Montant en € par hab. pour la catégorie démographique		
	Pour la Commune	Départementale	Régionale
Taxes sur les propriétés foncières bâties	26,15	20,74	21,43
Taxes sur les propriétés foncières non bâties	117,80	78,46	74,57
Taxe d'habitation	22,59	12,50	13,62
Taxe professionnelle	20,52	16,66	19,19

Cela montre bien que nos bases sont faibles, et que pour avoir une recette équivalente, nous devons avoir des taux plus élevés.

En ce qui concerne la TEOM, elle correspond au juste coût du service rendu qui va au-delà du simple ramassage des ordures ménagères comme le montrent les rapports annuels soumis au conseil municipal. Dans le service rendu correspondant à la TEOM sont inclus, outre le ramassage et le traitement des ordures ménagères effectué 6 jours sur 7 : le nettoyage manuel du centre ville 7 jours sur 7, le passage d'une aspiratrice dans les quartiers et lotissements une fois par mois, le ramassage gratuit des déchets verts et encombrants à la demande, la brigade anti-tag en fonction des besoins et une déchetterie autonome ouverte 6.5 jours sur 7.

La reprise de la gestion de la déchetterie directement par la commune (elle était jusqu'alors gérée par le SITDOM) nous a permis de réaliser une économie importante (+ de 200 000 €) qui a été reportée dès le BP 2007 et qui occasionne la baisse de la TEOM (Cf annexe 1)

En ce qui concerne les dotations attribuées et autres produits, il est à noter que la commune n'est soutenue, ni par la Région Languedoc-Roussillon, ni par le Conseil Général du Gard, dans ses actions de développement de la ville notamment « le festival de l'excentrique » (Arts de la rue) alors qu'il est notoire que d'autres communes ont bénéficié de subventions importantes pour ce même type de festival (jusqu'à 40% du budget de la manifestation). Il en est de même de l'Etat, par le ministère de la culture, qui n'a fait, lui aussi, que des promesses.

### III EVOLUTION DES DEPENSES DE LA COMMUNE

#### 3 – 1 et 2 Le personnel et les dépenses des festivités

a/ La Mairie de Pont-Saint-Esprit compte un nombre d'agents important, il est indéniable que le taux d'administration locale est plus élevé que celui des communes de même importance.

Toutefois, le nombre d'agents est la conséquence d'un choix politique clairement énoncé et assumé par l'équipe municipale. En effet, il résulte du projet de ville qui a été proposé par l'équipe municipale aux Spiripontains à l'occasion des élections municipales de 2001.

Le nombre élevé d'emplois aidés est justifié par la volonté de relayer sur le plan local les décisions politiques nationales, quelle que soit la couleur politique du gouvernement en place. Le taux de chômage élevé dans le Gard Rhodanien nécessite le recours à ce type d'emploi.

Nous trouvons anormal et incorrect que la Chambre puisse laisser ouvertement entendre que les dépenses de personnel ne correspondent pas à des services rendus à la population.

Nous demandons que cette phrase qui énonce une assertion fautive avancée sans le moindre travail de recherche sur la quantité et la qualité des services publics proposés aux spiripontains soit supprimée du rapport.

En effet, il s'avère justement que les « prestations » servies en direct aux Spiripontains vont bien au-delà de ce qu'il est coutume d'observer au sein des collectivités de taille analogue.

La priorité absolue de la municipalité, son principal investissement est la jeunesse. Les enfants de « moins 3 mois à 18 ans » constituent la dépense de personnel la plus importante.

Pont-Saint-Esprit accueille sur son territoire le Relais Assistantes Maternelles du bassin de vie du Gard Rhodanien.

La structure mixte crèche – halte garderie accueille un nombre d'enfants de plus en plus important, l'encadrement de ceux-ci a donc dû évoluer.

Les écoles maternelles disposent d'une ATSEM par classe pour assister l'enseignant alors que les normes en la matière prévoient une ATSEM pour 2 classes. En outre, ces ATSEM sont complètement affectées à des tâches auprès des enfants, elles sont dispensées du ménage, effectué par des agents de service. Les enseignants et les parents d'élèves saluent régulièrement cet effort considérable de la mairie.

Chaque enfant scolarisé à Pont-Saint-esprit bénéficie, dès l'âge de 3 ans, de 3 heures d'activités sportives hebdomadaire produites par des éducateurs sportifs municipaux.

La musique est enseignée par des professeurs de l'école municipale de musique.

Des cours de prévention routière sont proposés dans toutes les classes par 2 agents municipaux détachés pour cette mission.

Des activités sont proposées dans l'enceinte de l'école avant et après l'ouverture des classes ainsi qu'entre midi et deux par des animateurs municipaux.  
En dehors du temps scolaire la Mairie de Pont-Saint-Esprit a créé un centre de loisirs maternel pour les 3 – 6 ans, un centre de loisirs pour les 6 -11 ans et un cyber espace, Planet'Ados, pour les 11 – 18 ans.

La Mairie de Pont-Saint-Esprit a aussi mis en place un service d'accompagnement scolaire personnalisé bien avant que certains candidats à l'élection présidentielle en fassent la proposition. Il ne s'agit pas d'un simple service d'aide aux devoirs, nous accompagnons les élèves en difficultés en évaluant leurs faiblesses afin de leur permettre d'atteindre un niveau scolaire suffisant pour acquérir leur autonomie.

b/ A l'autre extrémité de la vie, la solidarité envers nos aînés constitue la seconde priorité de la Mairie.

Afin de permettre aux personnes âgées de rester intégrées dans la ville, nous avons créé un service qui leur est dédié.

Nos aînés bénéficient d'un numéro de téléphone gratuit ; ils peuvent ainsi contacter un agent municipal qui va les écouter et prendre en charge leurs demandes. Nous les accompagnons avec des véhicules municipaux chez le médecin, le coiffeur, la banque, faire leurs courses....

Nous leurs apportons aussi non seulement une aide dans leurs démarches administratives, mais également un soutien psychologique.

c/ L'équipe municipale a fait de la sécurité des personnes et des biens la troisième de ses priorités. Nous considérons que la sécurité constitue la première de nos libertés.

Se promener, se rendre à son travail, aller faire ses courses, accompagner ses enfants à l'école, laisser les adolescents circuler seuls en ville, aller au cinéma, faire du sport, être propriétaire d'un logement, d'une voiture, d'un scooter, tout cela n'est pleinement possible que si l'on vit dans une ville tranquille.

Les pouvoirs publics ont le devoir de garantir la tranquillité et la sécurité des citoyens. Après avoir attendu vainement que l'Etat «de droite comme de gauche» crée un commissariat à Pont-Saint-Esprit ou renforce significativement les effectifs de la brigade de Gendarmerie, nous avons décidé de faire nous même les efforts nécessaires pour garantir la sécurité optimale des Spiripontains.

Pont-Saint-Esprit a toujours eu des chiffres d'insécurité dans la moyenne nationale. En revanche, le sentiment d'insécurité y est sans doute plus élevé, notamment en raison de l'assassinat d'un représentant des forces de l'ordre dans un passé récent.

Pour nous, un délit est un délit de trop. C'est pourquoi nous nous sommes lancés dans un programme ambitieux de lutte contre l'insécurité :

- L'installation de 27 caméras de vidéo surveillance
- La création d'un Centre de Surveillance Urbain fonctionnant 7 jours sur 7 et 24h sur 24
- La présence de patrouilles de police sur le terrain 7 jours sur 7.
- La création d'une commission municipale spécifique.

La direction de la sécurité municipale compte aujourd'hui 55 agents.

Tous ces efforts ont été récompensés puisqu'en 2006 la délinquance de voie publique à Pont-Saint-Esprit a baissé de 18, 58 %. Ceci constitue un record en France. Ainsi très concrètement 58 délits ont été évités en 2006 c'est-à-dire que 58 familles Spiripontaines ont échappé à une agression ou à un vol.

d/ Le projet de ville prévoit de faire des animations culturelles et festives les éléments fondamentaux de la politique touristique qui est le principal atout pour le développement économique de Pont-Saint-Esprit.

Plusieurs villes et certaines plus petites que Pont-Saint-Esprit ont pu, dans le passé, se développer grâce à la réussite d'un projet d'animation culturelle et festive. La situation économique et sociale dans le Gard Rhodanien n'est pas brillante.

C'est pour cela que les élus Spiripontains ont décidé d'arrêter « de regarder les trains passer en ruminant et se lamentant », ils ont donc opté pour une politique volontariste de développement local fondée sur les animations culturelles adaptées au contexte local, c'est-à-dire largement festives et grand public.

Les études menées par les organismes officiels dans le Languedoc Roussillon sur les prévisions de créations d'emplois sont édifiantes : 44% des créations d'emplois prévues en Languedoc Roussillon sont liés aux activités touristiques. Le Languedoc Roussillon est divisé en 13 bassins d'emplois, le dernier de la classe en la matière est le bassin d'emploi Gard Rhodanien. Il était donc vital d'agir pour créer des emplois et des richesses dans notre bassin de vie. La première phase de la stratégie municipale a été de changer l'image de la ville.

Pont-Saint-Esprit était connu pour son « pain maudit », ses embouteillages, ses inondations et le meurtre d'un gendarme !

C'est pourquoi la municipalité s'est lancée dans l'aventure de l'émission « Intervilles », estimant qu'il n'y avait pas de meilleur rapport qualité prix pour changer l'image d'une ville qu'une émission de télévision populaire diffusée à une heure de forte audience. Pont-Saint-Esprit a pu ainsi montrer une nouvelle image ainsi que son dynamisme à des millions de téléspectateurs. En outre, Pont-Saint-Esprit a atteint à chacune de ses participations la finale, ce qui a accru considérablement la notoriété de notre ville. Notre participation à Intervilles International contre des équipes Chinoises, Russes, Ukrainiennes a débouché sur la signature d'un partenariat touristique et économique avec la ville d'Huhhot capitale de la Région autonome de Mongolie-Intérieure de la République Populaire de Chine comptant plus de 2,5 millions d'habitants.

La seconde partie de la stratégie municipale a été de créer un festival de notoriété nationale et même internationale durant l'été.

Nous avons donc créé en 2005 un festival intitulé « Pont-Saint-Esprit fête l'été » qui débute le 21 juin avec la fête de la musique et se termine début septembre avec la fête votive. Les deux moments forts de ce festival sont les concerts de variétés et les soirées de l'excentrique (arts de la rue).

Les soirées de l'excentrique en 2006 ont attiré plus de 60 000 festivaliers. Il est évident que ces manifestations entraînent des dépenses de relations publiques.

Il est à noter que les soirées de l'excentrique qui constituent la plus importante manifestation culturelle estivale du Languedoc Roussillon est le seul festival à ne bénéficier d'aucune subvention de la Région et du Département.

Les dépenses (Hôtels, Restaurants, matériels, décors) évoquées par la Chambre sont donc réellement liées à la réussite incontestable de cette première partie de la stratégie municipale. La ville souhaite toutefois appeler l'attention de la chambre sur un certain nombre d'éléments factuels :

- Pour la journée du 08 juillet 2005, 19 150 € n'ont pas été dépensés ce jour là dans un restaurant local mais uniquement 2 500 € HT. Le reste de la facture correspond à d'autres repas servis sur plusieurs autres journées (2, 3 et 4 juillet) ;
- Le séjour dans un château est lié à l'accueil des artistes de variétés,
- Un dîner au restaurant, effectué sur l'initiative du Directeur Général des Services, est lié à l'évaluation des résultats de la première édition des soirées de l'excentrique et à la préparation de la seconde édition en liaison avec le festival d'Avignon.
- Les achats de bouteilles de vins dans un magasin spécialisé à Avignon sont effectués dans le cadre des relations publiques de la commune. Chacune de ces bouteilles a un bénéficiaire directement lié aux intérêts de la commune : représentants du Crédit Agricole du Gard, de la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon, Cabinet d'Avocats qui ont négocié la nouvelle délégation de services publics de l'eau, qui a permis une nette diminution du prix de l'eau pour les Spiripontains.
- Le repas de 4 couverts dans un restaurant de Montpellier concernait le Directeur Général des Services, les deux cadres de la Direction des finances et l'actuel Directeur du secteur Collectivités locales du Crédit Agricole du Languedoc Roussillon.

Enfin, la ville rappelle que le montant des dépenses jugées remarquables par la chambre ne représente qu'un très faible pourcentage (0,63%) du compte 6232 « fêtes et cérémonies ». La mairie de Pont-Saint-Esprit a toujours veillé à ce que chacune de ces dépenses soit strictement liée à son fonctionnement. Les premiers résultats de la stratégie municipale sont plus qu'encourageants. Les retombées sur le commerce local sont tellement positives que le nombre de commerces ne cesse d'augmenter.

L'évolution du nombre de touristes qui séjournent à Pont-Saint-Esprit est en progression constante, le cadre de vie de Pont-Saint-Esprit grâce à la réussite de son projet de ville entraîne un grand nombre de projet de constructions et de logements. Il est bien sûr encore trop tôt pour juger de façon scientifique des résultats de cette politique volontariste.

La chambre écrit "la commune a fait valoir que ces subventions se situaient...". Nous pensons que le mot subvention n'est pas correct.

### 3-2-2 Une diminution des dépenses d'entretien

La chambre souhaite tout d'abord porter l'attention de la commune sur les comptes 615 qui sont en diminution importante entre 2000 et 2005. Certes, ces chiffres ne sont pas contestables. Toutefois, la Chambre notera que le compte 605 (Achats de matériel, équipements et travaux) est en augmentation inverse ce qui amortit la baisse des comptes 615. En effet, nous avons séparé à compter de 2003, (en accord avec le comptable public) les achats de matériaux permettant l'entretien du patrimoine par les employés municipaux (compte 605), de l'entretien fait directement par les entreprises (comptes 615). C'est pourquoi, pour que la comparaison soit totalement objective, il faut prendre les deux comptes en considération. De plus, l'entretien fait par les employés municipaux coûte moins cher que l'entretien facturé par des entreprises.

La ville souligne que la comparaison en pourcentage des comptes 615 sur le chapitre 011 entre 2000 et 2005 est faite sur un chapitre 011 qui augmente de 80% entre ces mêmes années. Il faudrait présenter un pourcentage pondéré qui serait plus juste. Tout cela sans oublier de rajouter les dépenses du compte 605.

Les élus ayant conscience que les dépenses d'entretien du patrimoine revêtent un caractère obligatoire, ont privilégié ces dernières années l'intervention des agents municipaux compétents plutôt que de faire appel à des entreprises afin d'en limiter le coût.

En outre, comme nous l'avons indiqué, une convention de mise à disposition de la Chapelle des Pénitents à la Communauté de Communes Rhône Cèze Languedoc vient d'être signée. La chapelle des Pénitents va donc devenir un superbe théâtre à l'italienne à la fin de l'année 2008. En conséquence il n'est pas légitime de faire état d'un quelconque non entretien du patrimoine de la commune.